

RM AUTO SPORT

3 Rue du Mènelot 25190 VILLARS SOUS DAMPJOUX

Tél. 06 43 01 90 35

Journée Roulage de la Versenne - 30 Septembre 2017

Bulletin d'Engagement

Clôture des engagements : lundi 25 septembre 2017

VOITURE

Marque :

Modèle :

Cylindrée :

Année :

CONDUCTEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Permis de conduire N° :

N° Assurance :

MONTANT DU :

80 € pour la journée - 50 € pour l'après midi

Un passager est accepté à chaque manche pour les autos le permettant

Obligation de port du casque et d'une assurance de responsabilité civile

Accueil : Samedi 30 Septembre 2017 – Circuit moto de Villars sous Ecot

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve. Je m'engage à respecter les consignes qui me seront fournies lors des vérifications et pendant toute la durée du roulage.

Engagement dûment compléter à retourner avec votre règlement avant le 25 Septembre 2017 :

C T R M 36 Bis Rue du lieutenant Rusconi 90600 GRANDVILLARS

Téléphone : 06 43 01 90 35 – controletechniquectrm@gmail.com

Date et Signature

RM AUTO SPORT

3 Rue du Mènelot 25190 VILLARS SOUS DAMPJOUX

Tél . 06 43 01 90 35

JOURNEE ROULAGE DE LA VERSENNE DU 30 SEPTEMBRE 2017

Règlement particulier

RM AUTO SPORT organise le samedi 30 septembre 2017 une journée roulage dans l'enceinte du circuit moto de Villars-sous-Ecot (25)

Voitures admises : Tous Types de voitures à l'appréciation de l'organisation (maxi 50 autos)

Tarifs : 80 € pour la journée 50 € pour l'après midi

Roulage : Séance de roulage sur le circuit asphalte, sans chronométrage. Session de 2 tours par manche, avec mini 2 autos en simultané

Horaires de roulage : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Inscriptions : Bulletins d'engagement sur le site : ASA FRANCHE COMTE Délai d'inscription
lundi 25 septembre 2017 minuit.

Assurances : Une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour chaque véhicule en complément de la R.C de l'organisateur. (Pour les véhicules non assuré, possibilité de souscrire une assurance à la journée (25€) à préciser lors de l'inscription

Sécurité : Le port du casque est obligatoire pour tous types de véhicules

Baptême de piste : Les candidats pour un baptême de piste sont admis à raison d'un seul par voiture

Intendance : Un parking réservé est accessible gratuitement. Les points de restauration et de buvette sont accessibles aux participants, le prix n'est pas inclus dans l'engagement.

Tout engagement implique l'acceptation du présent règlement, et des décisions des organisateurs.

Le président ROY Mathieu